



Collège George SAND
78 Magnanville

Séjour montagne

SAINT SORLIN 2019



NIVEAU 6^{ème}

Du Dimanche 13 au samedi 19 janvier 2019

Sommaire

- 1- Un enjeu culturel**
- 2- Un enjeu institutionnel**
- 3- Un enjeu d'établissement**
- 4- Un enjeu social**
- 5- Les dates - Transport**
- 6- L'encadrement**
- 7- La station de ski et Situation géographique**
- 8- Le Centre d'accueil**
- 9- Le programme de la semaine**
- 10-Aspect financier**
- 11-Assurance responsabilité**
- 12-Facilité de paiement**
- 13-Trousseau**
- 14-Remerciements**
- 15-Fiche d'inscription**
- 16-Autorisation d'intervention chirurgicale**

Pourquoi proposer un séjour au ski au sein de l'établissement ?

1. Un enjeu culturel :

Un voyage scolaire en montagne est, pour certains, l'occasion de découvrir un nouvel environnement. Cela permet également de pratiquer une activité physique plaisante et typique de ce milieu : le ski alpin.

2. Un enjeu institutionnel :

L'ensemble des équipes éducatives du collège a comme objectif de "former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué".

Ainsi, la pratique d'une nouvelle activité, assez singulière, contribue à développer cette culture sportive et physique chez chaque enfant.

De plus, ce séjour permet à l'équipe pédagogique du collège d'enrichir la programmation des activités proposées au niveau de la classe de 6ème et de répondre à la demande institutionnelle de programmer des activités de pleine nature dans le cursus de formation des élèves.

3. Un enjeu d'établissement :

Le collège George SAND de Magnanville est un établissement tourné vers l'extérieur, notamment par ses nombreux séjours scolaires. L'équipe pédagogique est soucieuse de cette ouverture et y consacre beaucoup d'énergie afin que les enfants découvrent davantage ce qui les entoure. Ce projet s'inscrit également dans cette recherche d'ouverture, par la découverte du milieu montagnard.

4. Un enjeu social :

Vivre en communauté. Ce n'est pas toujours facile, surtout pour des élèves de 10-11 ans. Ce voyage scolaire est alors, pour eux, l'occasion de construire des règles de vie collective, de s'approprier le sens de la nécessité de ces règles, de les accepter et de les respecter pour le bien-être de tous, et ainsi de "mieux vivre ensemble au collège".

Cela devient alors un réel tremplin dans la construction de « compétences sociales et civiques » (pilier 6 du socle commun de compétences au collège) et dans le développement de « l'autonomie et l'initiative » (pilier 7 du socle commun).

LIVRET DE COMPETENCES :

Palier 3- Compétence 6 Les compétences sociales et civiques

DOMAINE : Avoir un comportement responsable Respecter les règles de la vie collective Comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences Respecter des comportements favorables à sa santé et sa sécurité

Palier 3- Compétence 7 L'autonomie et l'initiative

DOMAINE: Etre capable de mobiliser ses ressources intellectuelles et physiques dans diverses situations Être autonome dans son travail : savoir l'organiser, le planifier, l'anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une pratique physique (sportive ou artistique) adaptée à son potentiel Identifier ses points forts et ses points faibles dans des situations variées

5. Les dates – Transport :

Le départ est programmé le dimanche 13 janvier au matin. Le transport sera effectué en autocar grand tourisme et sièges inclinables en accord avec la réglementation française en vigueur depuis le collège jusqu'au centre d'accueil « L'Ourson » à Saint Sorlin d'Arves.

Le retour est programmé le vendredi 18 janvier au soir pour une arrivée au collège au petit matin le samedi.

Les téléphones seront interdits durant la totalité du séjour transport inclus et seront ramassés par l'équipe éducative, les élèves seront soumis au même règle qu'au collège, des plages horaires réduites ont été établies afin que les enfants puissent contacter leur famille.

6. L'encadrement :

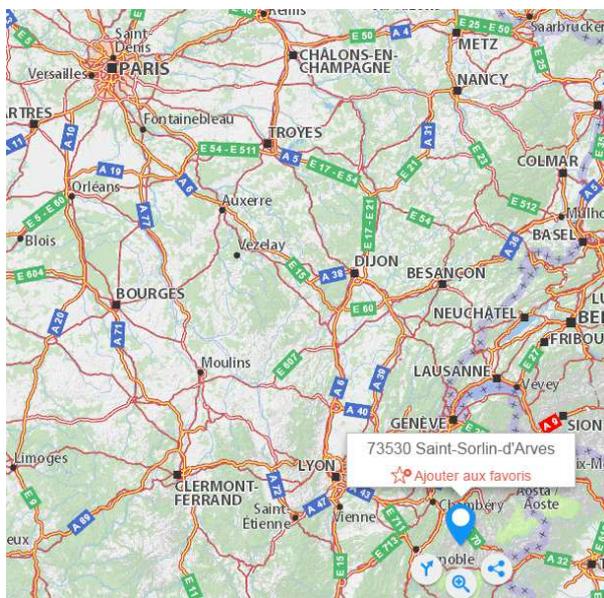
Six professeurs du collège et 4 Moniteurs de ski ESF pour les activités de ski alpin.

La sécurité se joue aussi au niveau du matériel et de l'équipement des enfants. L'état des skis relève de la responsabilité du loueur, mais le bon équipement quotidien appartient à l'élève, ainsi il faudra être vigilant (surtout pour les débutants).

Au sujet du port du casque, aucun texte de loi n'impose le port du casque aux enfants, mais celui-ci sera obligatoire car il est fortement conseillé par tous les professionnels de la santé ou de l'enseignement.

7. La station de ski et situation géographique :

Face aux Aiguilles d'Arves, au pied du glacier de l'Etendard et du Col de la Croix de Fer, Saint Sorlin se révèle comme une station village au cœur de la Haute Montagne.



Typiquement savoyard, avec ses 14 hameaux répartis sur 3 km, son église baroque, ses chapelles, ses fermes, ses spécialités, Saint Sorlin d'Arves est un lieu de séjour simple et authentique.

8. Le Centre d'accueil :

Le chalet « Les Oursons » est au pied des pistes et du télésiège 6 places les Choseaux. Il a une capacité de 58 lits et est agréé par la direction départementale de la jeunesse et des sports. Il est composé de 14 chambres de 2 à 6 lits mais aussi d'une salle d'activités, d'une salle à manger et d'un local à skis.



9. Le programme de la semaine :

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Trajet en car. Rdv au collège au matin	Perception du matériel – Constitution des groupes Groupe de niveaux moniteurs de l'Ecole de Ski Français (ESF)				Passage des étoiles ...
	Pause sur Aire autoroutière sécurisée					
	Trajet suite					
Déjeuner 12h00	Prévoir sandwichs Aire autoroutière sécurisée	Au centre d'accueil				
Après midi	Trajet suite	Groupe de niveaux moniteurs de l'Ecole de Ski Français (ESF)	Après midi travail pédagogique	Groupe de niveaux moniteurs de l'Ecole de Ski Français (ESF)	Retour du matériel – Rangement des chambres – Remise des médailles.	
Gouter	Prévoir gouter - Aire autoroutière sécurisée	Au centre d'accueil				
Travail	Trajet suite + Arrivée au centre et attribution des chambres	Travail scolaire et/ou activités encadrées. Dossier personnalisé à compléter	Intervention d'un professionnel de la montagne	Travail scolaire et/ou activités encadrées. Dossier personnalisé à compléter		
19h00 Diner	Au centre d'accueil					Panier repas fourni
Temps calme + Appels téléphonique s aux familles de 19h30 à 20h30	Rangement des affaires	Temps calme	Temps calme	Temps calme	Soirée de clôture	Retour en car Magnanville vers minuit
Extinction des feux	21h00	21h15	21h15	21h15	23h00	

10. L'aspect financier :

Le prix du séjour par élève est de **420 €**. Ce prix comprend :

- Le transport en car aller-retour : départ le dimanche matin pour une arrivée en fin d'après midi en station et retour le vendredi soir pour une arrivée au matin du samedi à Magnanville.
- L'hébergement en chambres multiples 5 nuits du dimanche au vendredi ;
- La pension complète 5 jours.
- Les remontées mécaniques pour 5 jours du lundi au vendredi ;
- La location du matériel de ski alpin 5 jours (catégorie standard avec casque de protection).

10A - Les facilités de paiement :

Les familles auront la possibilité de payer en deux fois. Avec dépôt de 2 chèques à l'inscription qui seront encaissés par l'intendance du collège suivant l'échéancier suivant :

- 01 Novembre 2018 – 210 €
- 03 Décembre 2018 – 210 €

Les familles en difficulté financièrement seront orientées vers l'assistante sociale du collège afin d'obtenir des aides.

Ce prix ne comprend pas :

Les dépenses personnelles. L'équipe éducative vous invite à **limiter l'argent de poche à 15€ maximum.**

10B - Annulation ou désistement :

Afin d'éviter les défections de certaines familles pour des motifs discutables, un acte d'engagement assorti du paiement ou d'un premier paiement doit être retourné au collège.

Les absences pour convenances personnelles n'entraînent aucun remboursement. Elles occasionnent une désorganisation qui peut remettre en cause le déroulement du voyage notamment dans le cadre des appariements qui impliquent des familles à l'étranger. Le voyage est dû intégralement.

Les absences pour motif grave, dûment justifiées, pourront donner lieu à un remboursement des sommes versées. Les conditions en seront fixées par l'établissement (pénalités éventuelles à acquitter).

Pour plus d'information, se reporter à la charte des voyages et sorties scolaires de la Commission permanente du 14 mai 2018 et du Conseil d'administration du 3 juillet 2018. Ce document est consultable sur l'ENT de l'établissement.

11. L'assurance responsabilité :

Les familles se chargent de veiller à ce que toutes les assurances individuelles nécessaires à couvrir tout dégât causé par leur enfant soient en règle, mais aussi souscrire une assurance pour la pratique des activités neige et montagne.

En ce qui concerne le matériel mis à la disposition des participants (skis...), toute dégradation anormale du matériel due à une utilisation non conforme ou à la négligence (perte, vol...) sera facturée aux familles.

12. La communication et les téléphones portables :

Durant tout le séjour, l'usage des téléphones portables, tablettes et autres objets numériques est interdit. Cette règle s'applique aussi durant les temps de transport.

Chaque jour l'équipe éducative récupèrera les téléphones portables, une étiquette autocollante sera collée au dos du téléphone de chaque élève pour l'identifier.

Une plage horaire quotidienne, le soir aux environs de 19h30 à 20 h30 sera tolérée pour permettre à chaque élève de contacter sa famille.

En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront, comme il est d'usage au collège, confisqués jusqu'à la fin du séjour.

13. Les travaux scolaires et pédagogiques :

Chaque élève aura un livret pédagogique à compléter constitué en partie par l'équipe pédagogique de sa classe. Dans ce livret, il pourra trouver ses feuilles de leçons et d'exercices sur le thème de la montagne, des sports d'hiver mais aussi sur les activités des élèves restés en classe au collège.

D'autres activités sont en cours d'élaboration et les activités journalières seront source de réflexion par exemple lors des veillées.

14. Soirée photos à destinations des familles

Une soirée à destination des familles sera organisée courant mars 2019. C'est à cette occasion que les élèves pourront présenter les travaux réalisés durant le séjour, photos, vidéos et reportages.

15. Trousseau

Cette liste vous est donnée à titre indicatif. Elle contient le nécessaire pour le bien-être et l'hygiène de votre enfant durant toute la durée du séjour.

Nous vous demandons expressément de marquer chaque affaire.

Cela peut sembler fastidieux, mais cela reste le meilleur moyen de voir votre enfant revenir avec ses propres affaires et non celles d'un autre. Les enfants vont vivre en collectivité, et rien ne ressemble plus à une chaussette qu'une autre chaussette...

Beaucoup d'activités sont prévues à l'extérieur pour permettre aux enfants de profiter au maximum de la neige. Prévoyez donc des vêtements d'extérieur chauds et imperméables, sans oublier un bonnet, des gants ou moufles, ainsi que des collants.

Une paire de chaussures, elle aussi chaude et imperméable est indispensable. L'ensoleillement et la réverbération pouvant être forts en montagne, pensez à mettre dans la valise une paire de lunettes de ski ou de soleil de qualité, équipée d'un cordon, et marquée au nom de l'enfant.

Le matériel de ski (chaussures, skis, casque...) sera mis à la disposition des enfants, sur place.

La trousse de toilette - marquée au nom de l'enfant - devra contenir tout son matériel de toilette, y compris dentifrice, savon, shampoing et crème solaire.

Pour les filles qui ont les cheveux longs, prévoyez des élastiques en quantité suffisante. Nous recommandons d'utiliser une petite valise à roulettes plutôt qu'un sac. Chaque enfant sera responsable de sa valise et devra la déplacer lui-même.

La valise est aussi à marquer au nom de l'enfant, de façon visible. Préparez ses affaires avec votre enfant. Il saura ce qu'il emporte et gagnera en autonomie.

Ne prévoir que des vêtements solides, adaptés à la vie en collectivité... et qui ne craignent rien ! **Eviter les accessoires, bijoux et objets de valeur.**

Exemple de trousseau :

- **Linge de corps**
 - 5 Maillots de corps
 - 5 Slips ou culottes
 - 5 Paires de chaussettes
 - 5 Soutien-gorge
 - 1 Pyjama
- **Vêtement et chaussures Pantalons ou jeans chauds**
 - 2 Collants
 - 3 Pulls ou polaires
 - 5 Tee-shirt ou chemises
 - 1 Jogging
 - 1 Veste chaude ou anorak
 - Paire de chaussures chaude et imperméable (après-ski)
 - 1 Paire de pantoufles
 - 1 Sac à linge sale
 - 1 Serviette de table
- **Affaires de toilette**
 - Savon, brosse à dents, dentifrice, shampoing
 - Serviette de bain ou peignoir

- Peigne et/ou brosse à cheveux
- Paquets de mouchoirs

- **Pour les activités**
 - Sac à dos léger
 - Bonnet
 - Pantalon de ski
 - Paire de gants ou moufles
 - Paire de lunettes de soleil (avec lien) ou lunettes de ski
 - Tube de lait ou crème solaire (protection forte)
 - Stick à lèvres
 - Cahiers ou carnet pour prise de notes - >Travail scolaire
 - Trousse avec stylos, feutres et crayons à papier
 - Petit jeux (éviter ceux dont des pièces peuvent disparaître)
 - Enveloppes timbrées aux noms des parents
 - Appareil photo jetable (éviter les objets de valeur)

16. Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes suivantes, sans qui ce projet ne pourrait se réaliser :

- Madame VISEUR principale du collège et son adjointe Madame CLUZEL, pour la confiance qu'elles nous portent en acceptant ce projet, et par la même, tous les membres du conseil d'administration.

- Madame GIROLET, gestionnaire du collège.
- Monsieur METAIREAU, du service d'intendance, pour la gestion du compte séjour.
- Les enseignants accompagnateurs.
- Les collègues de chaque classe pour le suivi des élèves.

FICHE D'INSCRIPTION - Séjour montagne St Sorlin - 13 au 19 janvier 2019

Mme et /ou M. Nom et Prénom :
 Mère Père Tuteur de l'élève:
en classe de 6^{ème} A B C D E SEGPA
Poids : ___ kg Taille : ___ m Pointure : ___ Tour de tête : ___ cm

Autorisons notre fille/fils à participer au voyage pédagogique organisé par les enseignants du Collège George SAND de Magnanville du 13 au 19 janvier 2019.

- Nous déléguons nos droits et devoirs de surveillance aux personnes physiques ou juridiques désignées par le chef d'établissement pour encadrer ce voyage.

- Nous nous engageons à acquitter le montant de la participation des familles de 420 € de la façon suivante :

Paiement unique par chèque 420 € à remettre avant le 01 novembre 2018 - Le chèque doit être libellés à l'ordre de "Agent Comptable - Collège George SAND", et **remis à uniquement à l'intendance du collège.**

Paiement échelonné en 2 mensualités 1 chèque de **210 €** à remettre avant le 01 novembre 2018 + 1 de **210 €** à remettre avant le 03 décembre. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de "Agent Comptable - Collège George SAND".

Attention, aucune inscription ne sera prise sans règlement.

- **Nous déclarons avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle notamment pour la pratique du ski alpin et intégrant la prise en charge des secours en montagne** auprès de la société d'assurance :

Nom de l'Assureur : Police n° :

Merci de fournir l'attestation de votre assureur spécifiant la prise en charge des risques de la pratique du ski alpin.

- Dans le cadre du séjour pédagogique, mon enfant peut être filmé, photographié oui non (**cocher votre réponse**)

Ce voyage a un but pédagogique : il s'agit d'un voyage sportif. Il comprend une préparation, un travail sur place et une exploitation durant le séjour.

- Les élèves auront en permanence à effectuer un travail d'écoute, d'observation, et à participer aux d'activités proposées.

- Les élèves seront accueillis dans un centre d'accueil. Ils sont tenus de s'adapter à la vie en société, et d'en respecter les règles. Ils devront participer à la vie du centre.

- Les élèves s'engagent à respecter les horaires et lieux de rendez-vous qui leur seront donnés.

- Lors des activités, les élèves seront attentifs, s'intéresseront et poseront des questions. Ils veilleront à rester groupés.

- Les téléphones portables sont tolérés uniquement pour contacter les familles le soir de 19h30 à 20h30. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés durant le séjour et seront ramassés éteints durant le reste de la journée et durant les transports par l'équipe éducative. Les enseignants se réservent le droit de confisquer jusqu'à la fin du voyage les téléphones qui sonneraient ou seraient utilisés de façon intempestive ou inappropriée.

- Dans les transports, les élèves sont responsables de leurs effets personnels.

- Les objets de valeur - téléphone "haut de gamme", bijoux, etc... - sont très fortement déconseillés, pour réduire les risques de perte ou de vol. Les enseignants ne pourront être tenus pour responsables des vols éventuels. L'usage des téléphones est interdit, sauf en soirée de pour contacter les familles.

- Pour éviter de trop grandes disparités entre élèves et limiter les risques de perte, l'argent de poche est limité à 15€. Chaque élève est responsable de l'utilisation qu'il en fait.

- En cas de manquement grave au présent règlement, l'élève fautif sera immédiatement rapatrié aux frais de sa famille.

Nom et prénom de l'élève :

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

FICHE D'INSCRIPTION :

Séjour montagne St Sorlin *-13 au 19 Janvier 2019*

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE (A remplir par le responsable légal ou le tuteur)

Je soussigné, _____, responsable légal (ou tuteur) de _____, autorise par la présente :

- Tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- Le responsable du stage à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander l'admission en établissement de soins

Fait à _____, le _____ **Signature**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES, ALLERGIES EVENTUELLES, TRAITEMENTS MEDICAUX... INFORMATION SUR LES REGIMES ALIMENTAIRES PARTICULIERS

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

NOM : _____ PRENOM : _____
TELEPHONE : _____

Fait à _____, le _____ **Signature**

Niveau de pratique du Ski alpin – COCHER LE NIVEAU CORRESPONDANT

Débutants

N'a jamais pratiqué cette activité

OURSON

FLOCON

Débrouillés

1ÈRE ETOILE (PISTES VERTES ET BLEUES)

Sur Pente moyenne, enchaînement de virages élémentaires dérapés sur un parcours matérialisé.

Trace directe en traversée skis parallèles (maintien de l'angle de prises de carres).

Pas tournants sur pente faible (départ oblique)

2ÈME ETOILE (PISTES BLEUES ET ROUGES)

Enchaînement d'une dizaine de virages élémentaires affinés, sur un parcours matérialisé.

Dérapiage en biais de base.

Pas de patineur de base.

Confirmés

3ÈME ETOILE (PISTES ROUGES)

Enchaînement d'une dizaine de virages de base imposés par 10 à 12 piquets, sur pentes moyenne.

Feston simple de base.

Trace directe perfectionnée en recherche de vitesse, terminée par un dérapage frein.

ETOILE DE BRONZE (PISTES ROUGES ET NOIRES)

Parcours non chronométré évalué sur les capacités en virages de base affinés, avec 2 changements de rythme.

Godille de base.

Passage de bosses avec léger décollage.

Séjour montagne - Saint Sorlin d'Arves – 13 au 19 Janvier 2019

Chers parents,

L'équipe éducative du collège propose aux élèves du niveau sixième de participer à un voyage d'une semaine aux sports d'hiver. Cette année, c'est la station de Saint Sorlin d'Arves qui a été choisie.

Les dates retenues sont du dimanche **13 au samedi 19 janvier 2019.**

Les pratiques de nouvelles activités, assez singulières (ski alpin, luge, randonnées, découverte du milieu montagnard, ...) contribuent à développer une culture sportive et physique chez chaque enfant.

De plus, ce séjour permet à l'équipe pédagogique du collège d'enrichir la programmation des activités proposées au niveau des élèves 6ème et de répondre à la demande institutionnelle de programmer des activités de pleine nature dans le cursus de formation des élèves.

Pour plus d'information, nous vous invitons à lire le dossier d'information sur le site du collège à l'adresse suivante : <http://www.clg-sand-magnanville.ac-versailles.fr/> ou sur l'ENT dans la rubrique « Vie de l'établissement » puis « document »

Le cout du voyage par enfant s'élève à 420€ comprenant (voyage, hébergement, repas, forfait de remontées mécaniques, location matériel, cours de ski, passage de diplômes, ainsi que de multiples activités encadrées).

Une réunion d'information pour les familles sera organisée **le jeudi 18 octobre 2018 à 18h30.**

Ci-joint la fiche d'inscription est à remettre uniquement à l'intendance du collège.

Les professeurs organisateurs - Mme VEILLEROBE - M. LE ROUX – M. JOURDAIN – M. SOULIMENT – Mme GUERET

Date et signature :

Séjour montagne - Saint Sorlin d'Arves – 13 au 19 Janvier 2019

Chers parents,

L'équipe éducative du collège propose aux élèves du niveau sixième de participer à un voyage d'une semaine aux sports d'hiver. Cette année, c'est la station de Saint Sorlin d'Arves qui a été choisie.

Les dates retenues sont du dimanche **13 au samedi 19 janvier 2019.**

Les pratiques de nouvelles activités, assez singulières (ski alpin, luge, randonnées, découverte du milieu montagnard, ...) contribuent à développer une culture sportive et physique chez chaque enfant.

De plus, ce séjour permet à l'équipe pédagogique du collège d'enrichir la programmation des activités proposées au niveau des élèves 6ème et de répondre à la demande institutionnelle de programmer des activités de pleine nature dans le cursus de formation des élèves.

Pour plus d'information, nous vous invitons à lire le dossier d'information sur le site du collège à l'adresse suivante : <http://www.clg-sand-magnanville.ac-versailles.fr/> ou sur l'ENT dans la rubrique « Vie de l'établissement » puis « document »

Le cout du voyage par enfant s'élève à 420€ comprenant (voyage, hébergement, repas, forfait de remontées mécaniques, location matériel, cours de ski, passage de diplômes, ainsi que de multiples activités encadrées).

Une réunion d'information pour les familles sera organisée **le jeudi 18 octobre 2018 à 18h30.**

Ci-joint la fiche d'inscription est à remettre uniquement à l'intendance du collège.

Les professeurs organisateurs - Mme VEILLEROBE - M. LE ROUX – M. JOURDAIN – M. SOULIMENT – Mme GUERET

Date et signature :